CIRCULAIRE CIEPP

Février 2017

La CIEPP en excellente forme !

Un intérêt de 2,25% en 2016

Au terme d'une bonne année 2016, le taux d'intérêt attribué sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année précédente) des **assurés actifs le 1er janvier 2017** sera de **2,25%**. Ce taux dépasse de 1% le taux d'intérêt minimum LPP (1,25%) fixé par le Conseil fédéral.

Les facteurs essentiels qui ont permis au Conseil de fondation de la CIEPP de prendre cette décision et de redistribuer le fruit de ce succès sont les suivants:

- **Belle performance malgré un début d'année difficile**

L'institution a réalisé en 2016 une **performance très positive**. **Elle s'élève à 4,83%**. Ce résultat est largement supérieur à l'indice de référence Pictet LPP40, et sur les cinq dernières années, la CIEPP affiche une performance moyenne annuelle amplement supérieure à 6% !

L'année a cependant été très mouvementée pour les marchés financiers. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs persistants, le prix du pétrole au plus bas reflétant la crainte d'un fort ralentissement économique en Chine et aux Etats-Unis a nourri les inquiétudes dans les premières semaines. A l'apaisement des craintes ont succédé deux chocs politiques: le « oui » du peuple britannique au référendum sur le Brexit et l'élection présidentielle américaine qui a vu sortir vainqueur Donald Trump, entraînant sur la promesse de baisses des impôts des entreprises une euphorie sur les actions et une remontée sensible des taux d'emprunt.

Dans un contexte d'interventionnisme toujours intense des banques centrales, de menace de protectionnisme plus marqué et d'environnement économique fragile, la performance réalisée en 2016 est très bonne.

- **Niveau de degré de couverture**[1]

Le degré de couverture de la CIEPP déjà élevé est en progression, **proche de 114% fin 2016** (contre 111,9% au 31.12.2015). Il sera audité et communiqué de manière définitive dans le rapport annuel de 2016, en juin prochain.

- **Croissance solide**

Année après année, la CIEPP, fondation de droit privé la plus grande de Suisse romande avec un total de bilan proche de 5,9 milliards de francs, poursuit sa croissance et augmente ses parts de marché. Fin 2016, elle gère la prévoyance professionnelle de 8076 entreprises avec assurés actifs (+2,5%) et de 9309 entreprises au total (+3,4%), soit 40 141 assurés. Le nombre de rentiers dépasse 4900 bénéficiaires. L'activité 2016 représente plus de 344 millions de francs de primes facturées (+3%).

A l'écart des discours négatifs, la CIEPP affiche sa confiance en l'avenir grâce à son modèle de prévoyance, à ses valeurs et à ses principes d'investissement uniques. Forte de ses choix stratégiques de placement sur le long terme et de son excellente maîtrise des frais de gestion de fortune, elle est convaincue de sa capacité à pouvoir générer de la performance. Compte tenu de sa solidité structurelle, de son cash-flow positif et de ses réserves élevées, elle est apte à assumer ses engagements sur le long terme.

Suite au verso

Certificat de prévoyance et taux d'intérêt 2017

Le certificat établi et adressé en parallèle à cette circulaire indique la situation du compte de vieillesse au 31 décembre 2016 ainsi que les prestations prévisionnelles calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 1% selon l'Ordonnance sur la Prévoyance Professionnelle (OPP2). Une notice explicative «Comment lire mon certificat de prévoyance» est à disposition sur le site internet.

Pour l'année 2017, le Conseil de fondation de la CIEPP a fixé le taux d'intérêt à 1% (taux identique au taux minimum LPP). Le taux effectivement attribué sur les comptes de vieillesse des assurés actifs dans la Caisse au 1er janvier 2018 sera définitivement arrêté en janvier 2018, sur la base des résultats enregistrés par la CIEPP durant l'année 2017.

Modifications réglementaires et légales

Nouveau règlement: Le 1er janvier 2017, un nouveau règlement de prévoyance est entré en vigueur. Les modifications concernent principalement l'introduction d'un nouveau plan de prévoyance pour les entreprises du second œuvre romand dans le canton de Neuchâtel, la prise en compte d'évolutions légales liées au partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce et l'observation de nouvelles règles sur la surindemnisation découlant de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Rapport sur l'exercice des droits de vote: En 2016, en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb), un premier rapport complet sur l'exercice des droits de vote en 2015 a été établi, parallèlement au rapport annuel. Il est à disposition sur le site internet, avec tous les rapports annuels, les informations et les documents utiles pour les démarches administratives. Largement étoffée au cours de l'année 2016, la rubrique «Questions & Réponses» ambitionne de répondre de manière accessible et claire à toutes les questions en lien avec la prévoyance professionnelle.

Actionnaire responsable et engagé: Avec Ethos et cinq autres fondations, la CIEPP a été en 2016 fondatrice de l'Ethos Engagement Pool International. Ce programme permet aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse. La CIEPP est fière d'avoir contribué à l'émergence de cette initiative qui traduit son engagement en faveur de la responsabilité sociale. De longue date, la CIEPP intègre les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans l'ensemble de ses activités et dans ses investissements.

Composition du Conseil de fondation

En 2016, Frédéric Loyrion est entré au sein du Conseil de fondation en remplacement de Nuno Dias. Désormais, le Conseil de la CIEPP est composé d'Aldo Ferrari, président; Luc Abbé-Decarroux, vice-président; Isabelle Rickli, Pierluigi Fedele, Christian Grandjean, Frédéric Loyrion, Olivier Sandoz, Claude Schuthé, Werner Wyss et Robert Zoells, membres.

Contact

Pour tout renseignement, le service administration du siège ou de nos agences se tient à votre disposition.

Glossaire

[1]Degré de couverture: il permet de calculer le degré de financement de tous les engagements de la Caisse à un instant donné.

Agences

Bulle	Rue Condémine 56	1630 Bulle	T 026 919 87 40
Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	1701 Fribourg	T 026 350 33 79
Neuchâtel	Av. du 1er Mars 18	2001 Neuchâtel	T 032 727 37 00
Porrentruy	Ch. de la Perche 2	2900 Porrentruy	T 032 465 15 80

Siège de l'administration de la Caisse
Rue de Saint-Jean 67 – CP 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 32 06 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale